



Ville du Pontet
13, Rue de l'Hôtel de ville BP20198
84134 LE PONTET

MAITRE D'OUVRAGE

Construction d'un centre technique municipal Commune Le Pontet (84134)

Demande d'examen au cas par cas

Annexe 7 – Formulaire d'Evaluation Simplifiée ou
Préliminaire des Incidences Natura 2000



TPF ingénierie
Dpt Environnement et Territoires

INGENIERIE



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE
DES INCIDENCES NATURA2000***Pourquoi ?*

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Évaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.

Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.

Pour qui ?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Définition :

L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.

JANVIER 2011

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : [Commune Le Pontet](#)

Commune et département) : [Le Pontet, 84134](#)

Adresse : [13, Rue de l'Hôtel de ville](#)

.....
Téléphone : [04 90 31 66 16](#) Fax :

Email : laurent.aru@mairie-lepontet.fr

Nom du projet : [Construction d'un Centre Technique Municipal \(CTM\) sur la commune Le Pontet](#)

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences (ex : dossier soumis à notice d'impact, où : dossier soumis à autorisation d'occupation temporaire du domaine public) ?

[Demande d'examen au cas par cas](#)

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

[CF CI-DESSOUS et ANNEXE 1](#)

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

[Le projet consiste en la réalisation d'un centre technique municipal comprenant :](#)

- [Un pôle administratif regroupant les fonctions de gestion et d'accueil ;](#)
- [Un pôle technique composé d'ateliers \(mécanique, menuiserie, serrurerie, espaces verts\)](#)
- [Des aires de stationnement dédiées aux véhicules légers et aux engins techniques de la ville : 90 places dédiées au personnel en extérieur \(dont 2 PMR\), 43 places dédiées au stationnement des véhicules techniques dans un volume clos et couvert, une zone de stationnement pour les deux-roues \(vélos, motos\) et 2 places PMR réservées au public qui seront aménagées sur le parking du gymnase de la Gravière, avec une connexion piétonne vers le pôle administratif.](#)

[Le projet prévoit :](#)

- [La démolition des bâtiments et la suppression des arbres présents sur le site \(environ 20 arbres dont 3 arbres morts\) ;](#)
- [L'intégration de dispositifs permettant la gestion des eaux pluviales et l'ombrage au droit des places de stationnement ;](#)
- [Un bassin de rétention étanche situé sous les places de stationnement sera réalisé ;](#)
- [La plantation d'un arbre par tranche de trois places de stationnement et d'arbre décoratifs ;](#)
- [La plantation de sédums, de graminées et de vivaces locales, treilles végétalisées ;](#)

- Des panneaux photovoltaïques en toiture des ateliers ;
- Un poste privé de livraison et de transformation électrique ;
- Un nouveau poteau incendie.

b. **Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie**

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).

CF ANNEXE 2

Le projet est situé :

Nom de la commune : **Le Pontet** N° Département : **84134**

Lieu-dit : **Avenue Charles de Gaulle**

En site(s) Natura 2000 ☐

n° de site(s) : (FR93----)

n° de site(s) : (FR93----)

...

Hors site(s) Natura 2000 ☒ A quelle distance : **460 m**

A **460 m** du site n° **FR9301590** de site(s) : « **Habitats – ZSC - Le Rhône aval** »

c. **Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention**

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : **3934** (m²) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

☐ < 100 m²

☒ **1 000 à 10 000 m² (1 ha)**

☐ 100 à 1 000 m²

☐ > 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : **/** (m.)

- Emprises en phase chantier : **Limitation des emprises du chantier au périmètre projet (7 848 m²)**

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

/

d. **Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :**

- Projet, manifestation :

X diurne

☐ nocturne

- Durée précise si connue : 2,5 ans (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

☐ < 1 mois

X 1 an à 5 ans

☐ 1 mois à 1 an

☐ > 5 ans

- Période précise si connue : de janvier 2027 à mars 2029 (de tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

☐ Printemps

☐ Automne

☐ Eté

☐ Hiver

- Fréquence :

☐ chaque année

☐ chaque mois

☐ autre (préciser) :

e . Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Durant la phase d'exploitation, le projet générera des interventions sur le milieu liées à l'entretien des espaces verts. Il s'agira principalement de travaux de taille, de désherbage et d'arrosage. Cet entretien sera réalisé de manière raisonnée.

Concernant les rejets des eaux usées, celles-ci seront rejetées dans le réseau public. Les eaux usées de la commune Le Pontet sont acheminées vers la station d'épuration d'Avignon-Le Pontet. La station de traitement a la capacité de traiter les rejets d'eaux usées du projet.

L'imperméabilisation supplémentaire du site générera des eaux pluviales (EP) de ruissellement.

En ce qui concerne les eaux pluviales du terrain d'emprise :

- Autant que possible, les ruissellements (hors parking) seront orientés vers les espaces verts : cette mesure permet de limiter les débits ruisselés, de capter les eaux pluviales et de recharger la nappe d'eau souterraine ;
- Il sera favorisé l'infiltration des eaux saines par l'utilisation de matériaux perméables ou poreux pour les voies piétonnes uniquement étant donné que les parkings et voirie véhicules doivent être traitées par des décanteurs lamellaires.
- Pour les parkings, installation d'un décanteur lamellaire en amont d'un bassin de rétention qui récoltera les eaux de ruissellement des zones de stationnement de la zone atelier (aérien, VRD, couvert).

Une aire de lavage est prévue pour le rinçage de l'intérieur des cuves de balayeuses après les apports en déchetteries. Un séparateur est prévu pour le traitement des eaux de lavage.

Les eaux de lavage passant par le séparateur hydrocarbure, iront vers le décanteur lamellaire pour rejoindre le bassin de rétention étanche.

Les eaux issues du bassin de rétention seront dirigées vers le réseau EP passant sous les tennis.

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet : 6 537 438€ HT

ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

☐ < 5 000 €

☐ de 20 000 € à 100 000 €

☐ de 5 000 à 20 000 €

☐ > à 100 000 €

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

CF ANNEXE 3

La zone d'influence

☐ Rejets dans le milieu aquatique

☒ Pistes de chantier, circulation

☐ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)

☒ Poussières, vibrations

☒ Pollutions possibles

☐ Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation

☒ Bruits

☐ Autres incidences

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

☐ Réserve Naturelle Nationale

- ☐ Réserve Naturelle Régionale
- ☐ Parc National
- ☐ Arrêté de protection de biotope
- ☐ Site classé
- ☐ Site inscrit
- ☐ PIG (projet d'intérêt général) de protection
- ☐ Parc Naturel Régional
- ☐ ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- ☐ Réserve de biosphère
- ☐ Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- ☐ Aucun
- ☐ Pâturage / fauche
- ☐ Chasse
- ☐ Pêche
- ☒ Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- ☐ Agriculture
- ☐ Sylviculture
- ☐ Décharge sauvage
- ☐ Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- ☐ Cabanisation

☒ Construite, non naturelle : Il prend place à l'Ouest d'une vaste unité foncière occupée par des équipements sportifs (gymnase, tennis couverts), et scolaires, ainsi que par des habitats collectifs et individuels. Le projet prend place sur d'actuels lieux de stockage pour les services techniques de la ville de Le Pontet et sur l'emprise d'un garage et maison abandonnés ainsi que sur des terrains sportifs.

☐ Autre (préciser l'usage) :

Commentaires : Le site s'inscrit dans un environnement urbain, situé en zone urbaine UAa, au sein d'une vaste unité foncière occupée par des équipements sportifs et scolaires, ainsi que par des habitats collectifs et individuels. Le site s'insère à la fois dans un tissu d'habitations et d'équipements sportifs.

En milieu urbain, les impacts du projet se limitent au périmètre du projet augmenté de 10 m.

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Une analyse préliminaire des parcelles concernées par le projet a été réalisée par Encis Environnement afin de connaître la nature des milieux naturels présents sur le site et à ses abords afin de dresser une première liste des enjeux potentiels du site (évaluation des enjeux avifaunistiques, chiroptérologiques et herpétologique).

Les cartographies mises en annexe 4 en sont extraites.

CF ANNEXE 4

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

- Photo 1 : Zone urbanisée et rudérale
- Photo 2 : Milieu ouvert
- Photo 3 : Bâtiment
- Photo 4 : Milieu ouvert et milieu arboré
- Photo 5 : Zone urbanisée
- Photo 6 : Zone urbanisée
- Photo 7 : Zone urbanisée et bâtiment

CF ANNEXE 4**TABEAU MILIEUX NATURELS :**

Des prospections ont été réalisées sur le site au mois de juin et juillet 2026.

Seules les habitats ayant permis la désignation du sites Natura 2000 le plus proche de la zone d'étude, ont été regardés dans le tableau ci-dessous. Seul le site Natura 2000 n° FR9301590 - « ZSC - Le Rhône aval » est susceptible d'être impacté par le projet. Les autres sites sont trop éloignés.

I.1 - <u>type d'habitat naturel</u> I.2 -		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	~~pelouse~~ ~~pelouse semi-boisée~~ ~~lande~~ garrigue / maquis autres : Prairie de fauche Zone rudérale	X	Milieu non listée au FSD « Le Rhône aval ».
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :		.

Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :		
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :		
Autre type de milieu	Milieu arboré	x	Milieu non listée au FSD « Le Rhône aval »

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

Des prospections ont été réalisés sur le site au mois de juin et juillet 2026.

Seules les espèces ayant permis la désignation du sites Natura 2000 le plus proche de la zone d'étude, ont été regardées dans le tableau ci-dessous. Seul le site Natura 2000 n° FR9301590 - « ZSC - Le Rhône aval » est susceptible d'être impacté par le projet. Les autres sites sont trop éloignés.

Groupes d'espèces	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (Statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles	Tarente de Mauritanie	X présente	Espèce non listée au FSD « Le Rhône aval ». Cette espèce est protégée par l'« Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection », mentionné à l'article 3. Cet article interdit notamment la destruction des individus et des œufs, ainsi que la perturbation intentionnelle des animaux. 5 individus.
Crustacés			
Insectes	Grand Capricorne	X potentielle	Espèce listée au FSD « Le Rhône aval ». Toutefois, aucun indice de présence d'insectes xylophages, notamment de Grand Capricorne, n'a été relevé sur l'arbre remarquable (arbre présentant des potentialités de présence d'espèces patrimoniales) lors de sa prospection.

Mammifères marins			
Mammifères terrestres	Chiroptères	X potentielle	Espèces pouvant être listées au FSD « Le Rhône aval ». Non observé durant les prospections réalisées.
Oiseaux	Rougequeue noir	X présente	Espèce non listée au FSD « Le Rhône aval ». Cette espèce est protégée par l'« Arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection » et est mentionnée à l'article 3. Cet article interdit notamment la destruction ou l'altération intentionnelle des individus, ainsi que la destruction, l'altération ou la dégradation de leurs sites de reproduction effectivement utilisés. 1 individu. Niche sur le site.
Plantes			
Poissons			

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Aucun habitat d'intérêt communautaire n'est présent sur la zone d'influence. Le projet n'aura donc pas d'incidence sur les habitats d'intérêt communautaire.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Aucune espèce ayant permis la désignation du site Natura 2000 le plus proche n'est avérée sur la zone d'influence.

Toutefois, préalablement à la démolition du bâtiment, une visite de contrôle sera réalisée en période hivernale, immédiatement avant le début des travaux, par un écologue spécialisé en chiroptérologie, afin de vérifier l'absence d'individus en hibernation au sein des bâtiments.

Les travaux de coupes d'arbre seront réalisés entre le 15 octobre et le 30 novembre.

Le projet n'aura donc pas d'incidence sur les espèces d'intérêt communautaire.

Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) :

Aucune espèce ayant permis la désignation du site Natura 2000 le plus proche n'est avérée sur la zone d'influence.

Toutefois, préalablement à la démolition du bâtiment, une visite de contrôle sera réalisée en période hivernale, immédiatement avant le début des travaux, par un écologue spécialisé en chiroptérologie, afin de vérifier l'absence d'individus en hibernation au sein des bâtiments.

Les travaux de coupes d'arbre seront réalisés entre le 15 octobre et le 30 novembre.
Le projet n'aura donc pas d'incidence sur les espèces d'intérêt communautaire.

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- *Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000*
- *Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital*

I.2.1.1 - Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

X NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

- Le projet et sa zone d'influence ne recoupent aucun site Natura 2000 et ne sont limitrophes à aucun site Natura 2000 ;
- Les prospections n'ont révélé aucune espèce, ni habitat ayant permis la désignation du site Natura 2000 le plus proche sur la zone d'influence ;
- La zone d'influence est dominée par des milieux anthropisés, composés de bâtiments et de surfaces bétonnées ;
- L'absence de continuité écologique et de réseau hydrographique rend ce secteur relativement peu accessible à la majorité de la faune ;
- Le site du projet n'est pas couvert par des protections réglementaires et contractuelle environnementales ;
- Le projet n'est pas situé dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ;
- Le projet n'intercepte pas de site classé ni inscrits ;
- Le projet prévoit la mise en œuvre de mesures en phase chantier permettant de rendre négligeable les impacts sur le milieu naturel :
 - ME1 : Inspection préalable par nacelle de l'arbre potentiellement favorable à la faune
 - ME2 : Fermeture rapide des accès créés pour les besoins de l'expertise écologique (portes et fenêtres)
 - ME3 : Obstruction des cavités favorables à la Tarente de Mauritanie
 - ME4 : Visite hivernale de contrôle avant démolition du bâtiment
 - MR1 : Création d'habitats de refuge pour les reptiles
 - MR2 : Adaptation du calendrier des travaux vis-à-vis des périodes sensibles pour l'ensemble de la faune
- Les mesures suivantes seront également prises :
 - En phase chantier :

- MR3 : Limitation des emprises du chantier au strict nécessaire : Les zones de travaux, de base vie et de stockage devront être réduites au maximum
- MR4 : Dispositif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales
- MR5 : Dispositif préventif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.
- MR6 : Réemploi au maximum des matériaux extraits.
- MR7 : Application de la charte chantier faibles nuisances.
- MR8 : Nettoyage des voiries aux abords.
- Phase chantier et exploitation :
 - MR9 : Dispositifs de limitation des nuisances envers les populations humaines (riverains, conducteurs).
 - MR10 : Dispositifs de limitation des nuisances envers la faune et l'environnement.
 - MR11 : Maintien des accès pour les riverains.
- Phase exploitation :
 - MR12 : Gestion écologique raisonnée des espaces verts.
 - MR13 : Dispositif adapté de gestion des eaux pluviales. Compensation eaux pluviales (rétentions sous voirie, terrasses végétalisée, infiltration via les espaces verts).
 - MR14 : Aménagement paysager et plantations d'arbres et de végétation afin limiter l'impact visuel des installations pour les riverain, limiter les ilots de chaleur, réduire l'impact des grands linéaires de stationnements
 - MR15 : Palette végétale locale

Au regard des résultats des visites de terrain et des mesures qui seront mises en place, le projet ne portera pas d'atteinte sur l'état de conservation des habitats et des espèces Natura 2000 ayant justifié la désignation du site Natura 2000 « Rhône aval » (FR9301590)

☐ **OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) :

Signature :

Le (date) :

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l' « Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 » :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Publications)

- Information cartographique GeoIDE-carto :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Accès directs > Données / Cartographies > Cartographie interactive)

- Dans les fiches de sites région PACA :

Sur le site internet du ministère :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr> (Eau et Biodiversité > Espaces et milieux naturels terrestres > **Natura 2000**)

- Dans le DOCOB (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > DOCOB en PACA)

- Dans le Formulaire Standard de Données du site :

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr> (Programmes > Recherche de données Natura 2000)

- Après de l'animateur du site :

Sur le site internet de la DREAL :

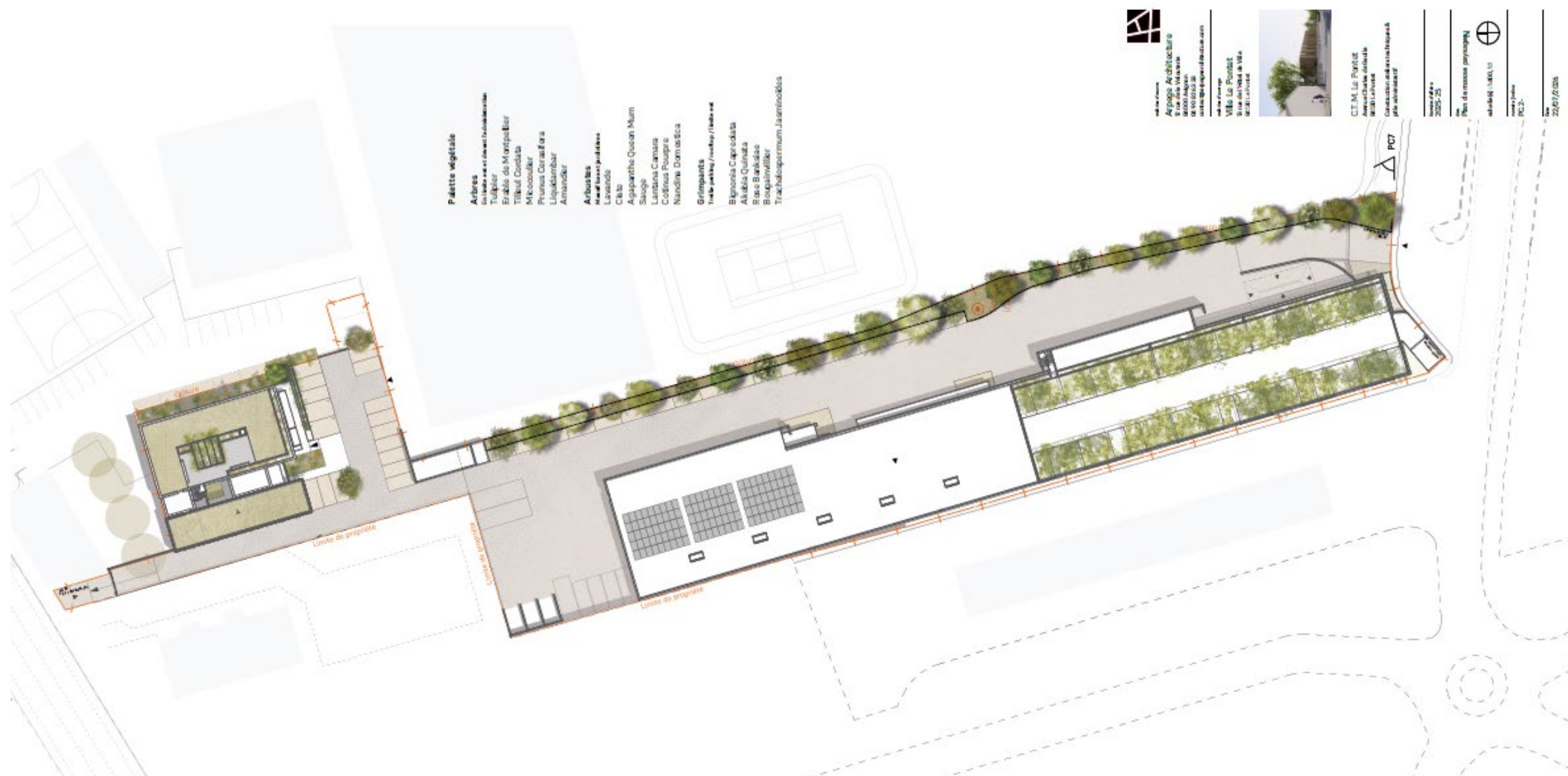
<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Le réseau > En PACA > Les sites Natura 2000)

- Après de la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) du département concerné :

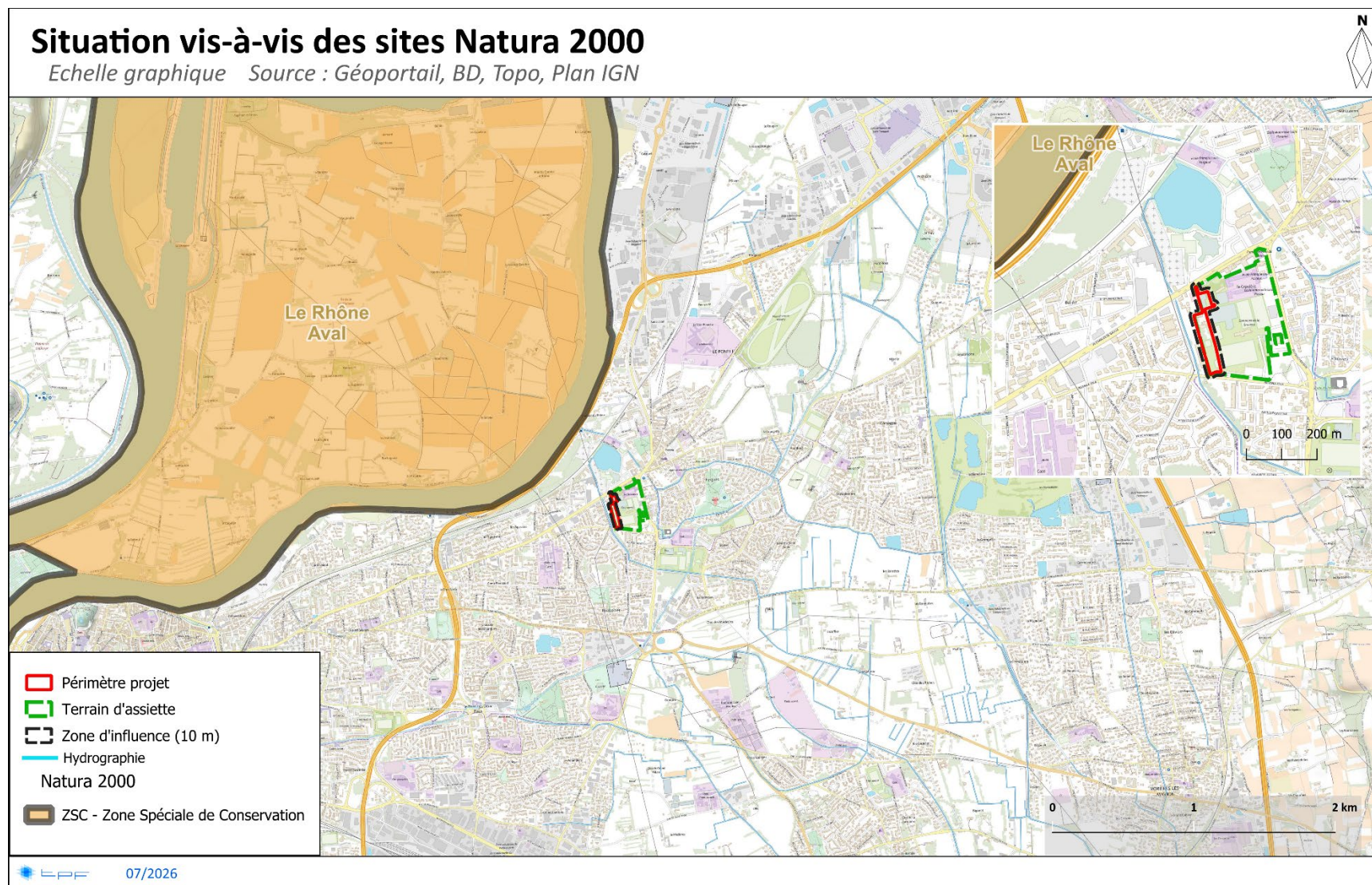
Voir la liste des DDT dans l' «Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000»

ANNEXES

ANNEXE 1 : PLAN MASSE PAYSAGER DU PROJET



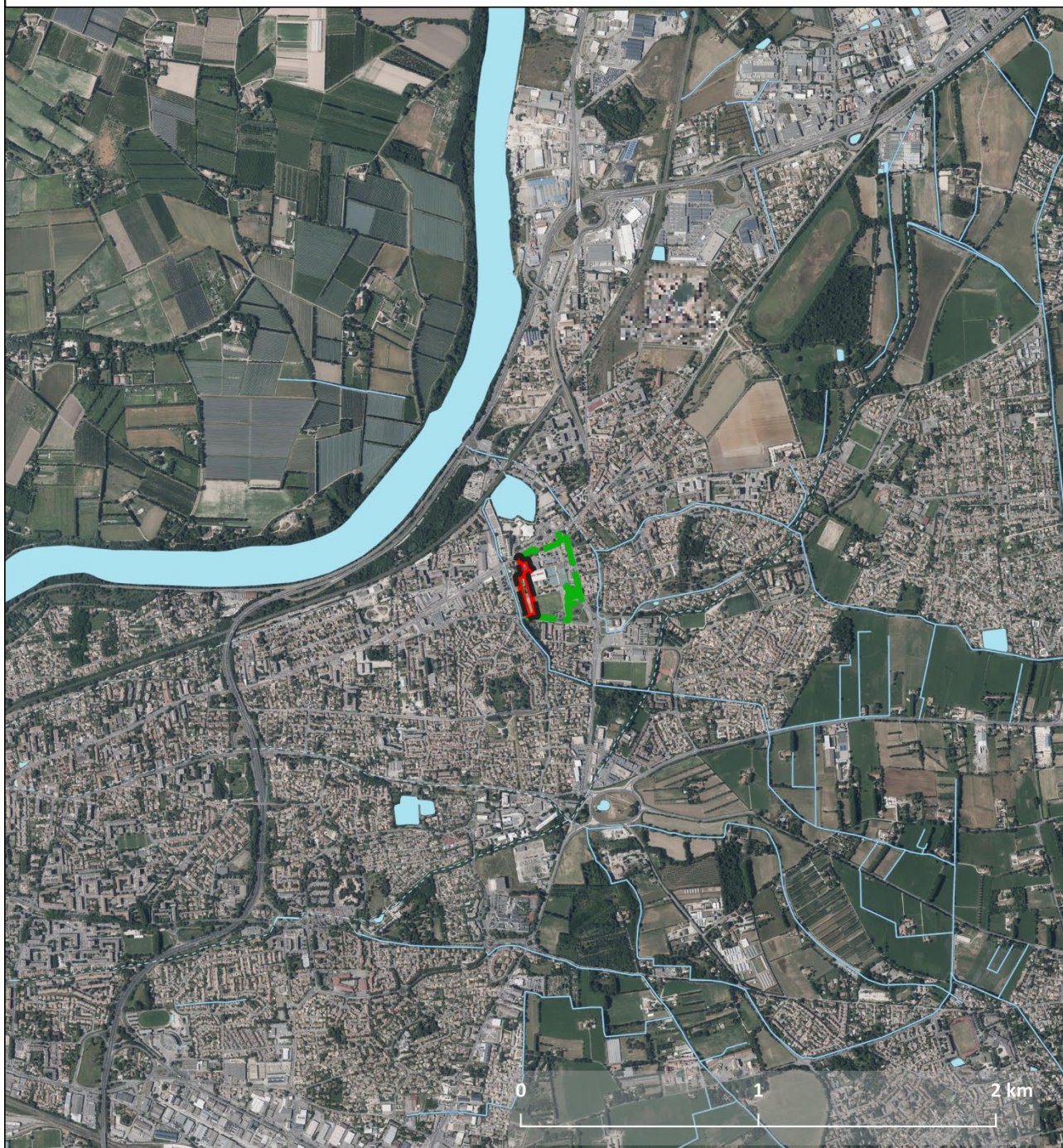
ANNEXE 2 : SITUATION VIS-A-VIS DES SITES NATURA 2000



ANNEXE 3 : ZONE D'INFLUENCE

Zone d'influence

Échelle graphique Source : Ortho 20 cm



-  Périmètre projet  Zone d'influence (10 m)
-  Terrain d'assiette  Hydrographie

Zone d'influence

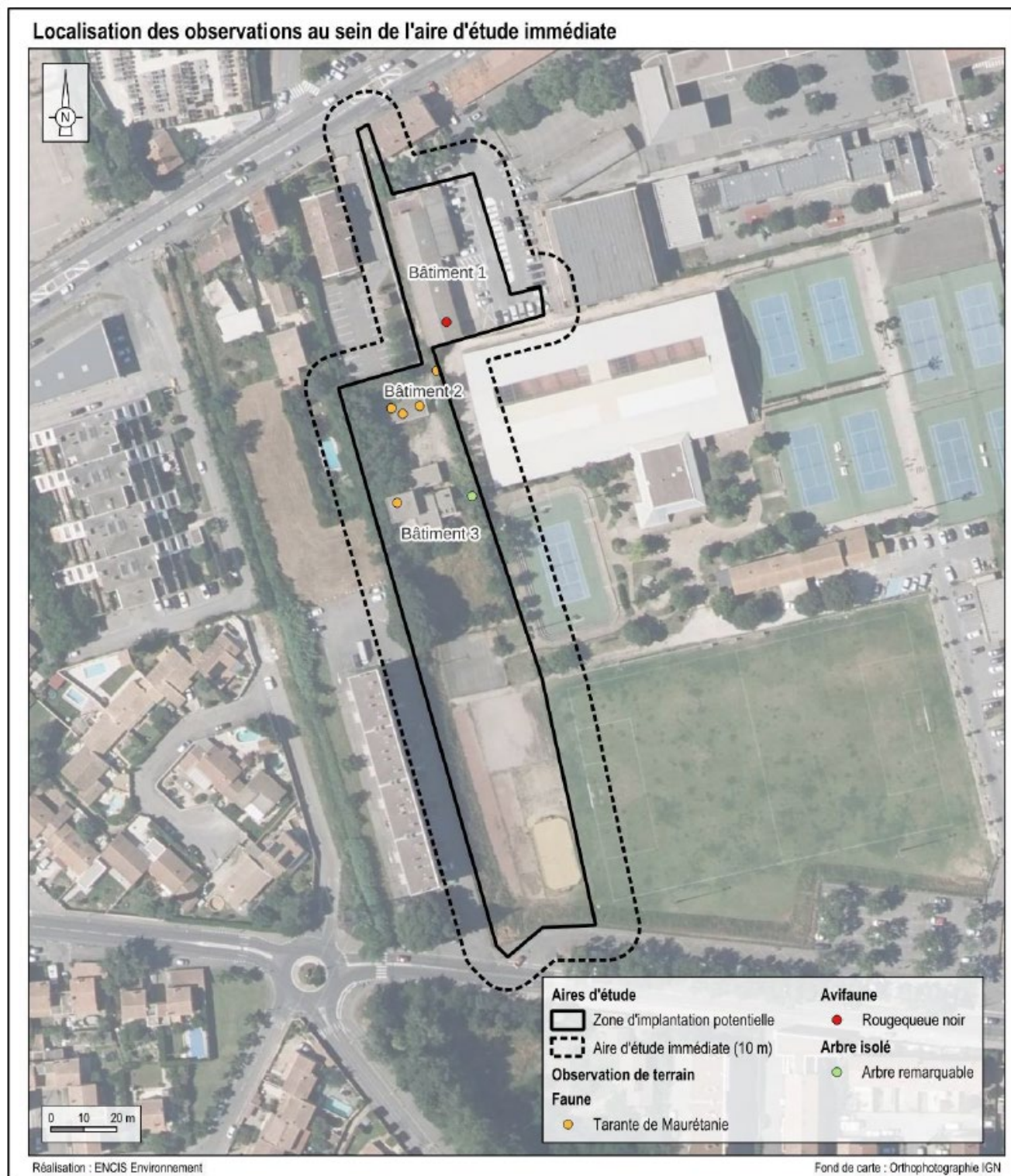
Échelle graphique Source : Ortho 20 cm



- | | |
|--|---|
|  Périmètre projet |  Zone d'influence (10 m) |
|  Terrain d'assiette |  Hydrographie |

ANNEXE 4 : LOCALISATION DES ESPECES ET DES HABITATS

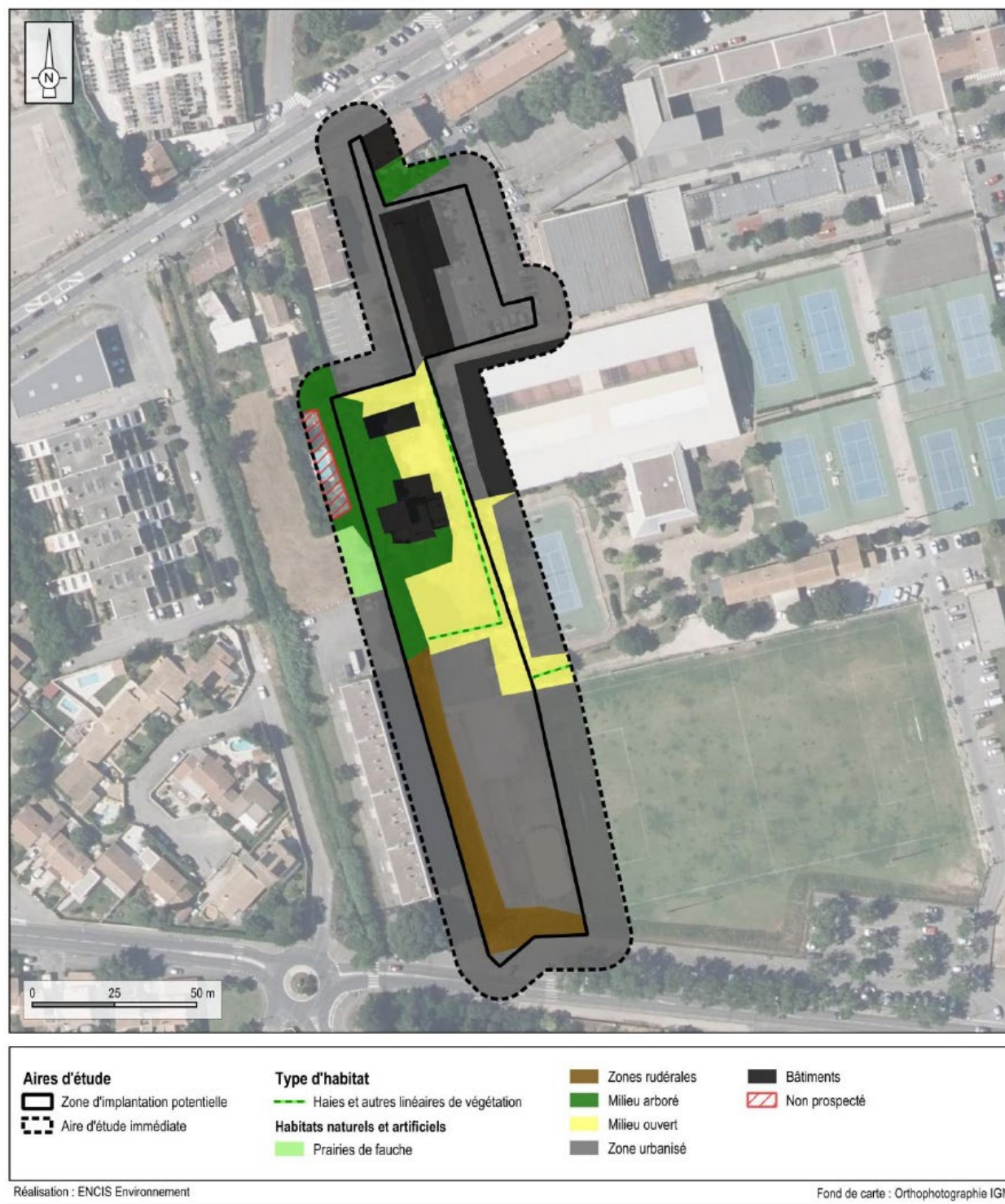
Localisation des observations au sein de l'aire d'étude immédiate



Source : Rapport Réalisation d'inventaires faunistique – Centre Technique Municipal du Pontet (84) -ENCIS Environnement

Les types d'habitats de l'aire d'étude immédiate

Les habitats naturels de l'aire d'étude immédiate



Source : Rapport Réalisation d'inventaires faunistique – Centre Technique Municipal du Pontet (84) -ENCIS Environnement

La carte présentée ci-avant illustre les enjeux potentiels recensés lors de la visite de terrain du 22 juillet 2026. Ces enjeux tiennent compte des préconisations établies dans le rapport.

- M1 : Inspection préalable par nacelle de l'arbre potentiellement favorable à la faune

- M2 : Fermeture rapide des accès créés pour les besoins de l'expertise écologique (portes et fenêtres)
- M3 : Obstruction des cavités favorables à la Tarente de Mauritanie
- M4 : Création d'habitats de refuge pour les reptiles
- M5 : Visite hivernale de contrôle avant démolition du bâtiment
- M6 : Adaptation du calendrier des travaux vis-à-vis des périodes sensibles pour l'ensemble de la faune.

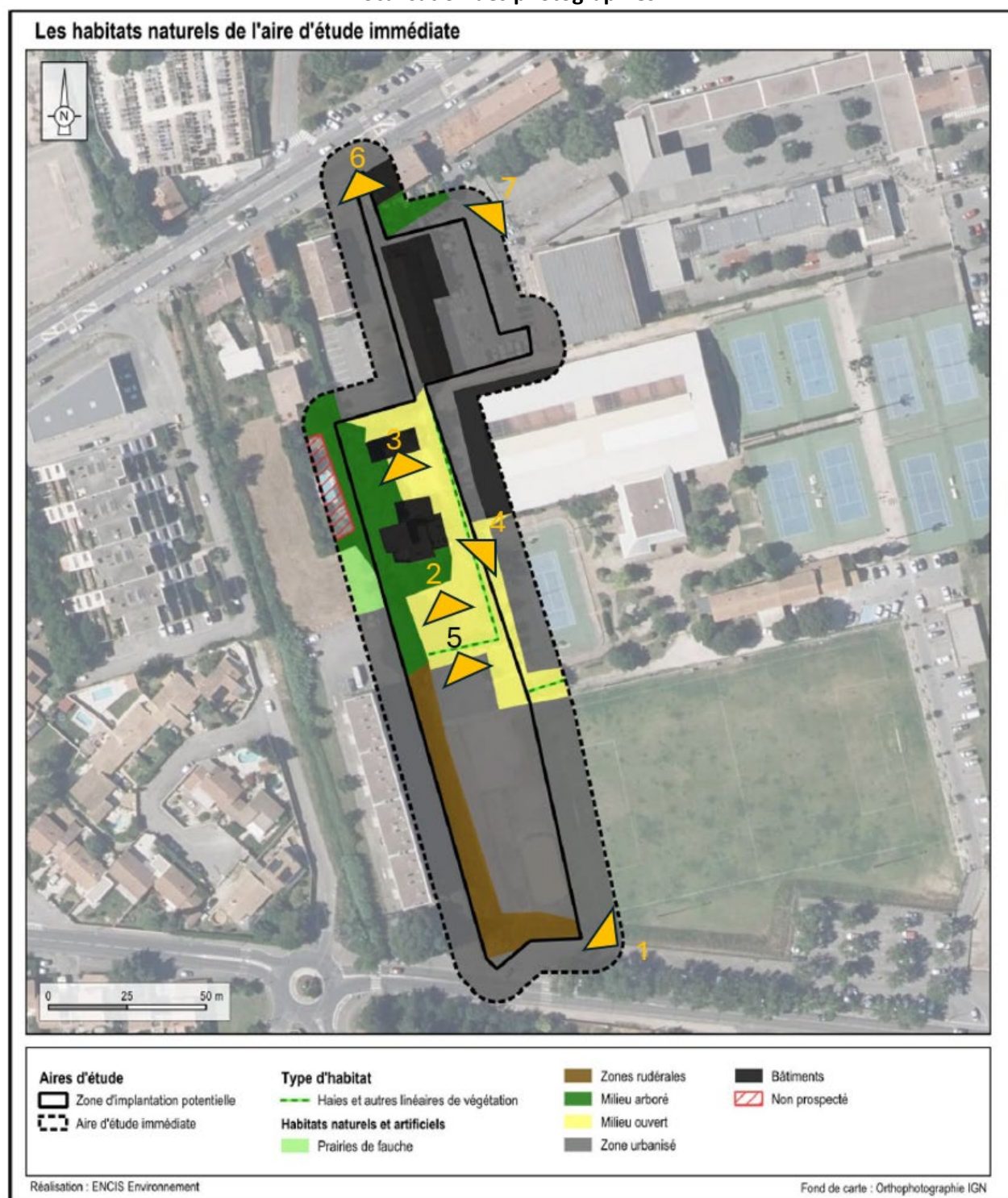
Tableau synthétisant les inventaires de terrain en intégrant les périodes prises en compte, les méthodes d'inventaires, les dates précises et les conditions météorologiques.

Thème	Inventaires et méthodes employés	Nombre de sorties	Dates des campagnes	Horaires des inventaires	Conditions météorologiques d'observation			Auteurs des inventaires
					Couverture du ciel	Température	Vent	
Avifaune / Chiroptères / Faune	Prospection de terrain	1	22 juin 2026	14h00 – 15h15	-	-	-	Magali CHARPIN Paul GARCIA
		1	22 juillet 2026	9h00 – 10h45	-	-	-	Paul GARCIA

Source : Rapport Réalisation d'inventaires faunistique – Centre Technique Municipal du Pontet (84) -ENCIS Environnement

ANNEXE 5 : PHOTOGRAPHIES

Localisation des photographies



Source : Rapport d'inventaires – Encis Environnement – juillet 2026



Localisation des photos

Photo n°1



Photo n° 2



Photo n°3



Photo n°4



Photo n° 5



Photo n° 6



Photo n°7

